DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID: 005-250500600-20201006-2020\_47-DE

	<u> </u>
Département des Hautes-Alpes	
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 06 octobre 2020	
Délibération n° : 2020_47	
Date de convocation : 30 septembre 2020	
•	

## Objet: Délégations aux Vice-Présidents

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC **Secrétaire de séance :** 

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département :** Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

### Communes:

- **Abriès-Ristolas** Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix); Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix); Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix); Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- Château-Ville-Vieille Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix); Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eygliers** Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix); Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- Saint-Véran Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix); Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- Vars Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

#### Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui indique que le Président, le Vice-Président ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :
- 1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- 2° de l'approbation du compte administratif;
- 3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15;
- 4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunal ;
- 5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° de la délégation de la gestion d'un service public;
- 7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, de l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

## **DELIBERATION**

Envoyé en préfecture le 07/10/2020 Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID: 005-250500600-20201006-2020\_47-DE

	DELIDE
Département des Hautes-Alpes	
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 06 octobre 2020	
Délibération n° : 2020_47	
Date de convocation : 30 septembre 2020	

## Objet : Délégations aux Vice-Présidents

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-05-10.002 du 10 mai 2017 et notamment l'article 11 ;
- Le règlement intérieur du Parc naturel régional du Queyras approuvé le 11 mars 2011, modifié le 06 juin 2011 et le 28 janvier 2015 ; et notamment le chapitre 3, article 6 ; ainsi que l'article 16 et son point b) ;
- La délibération 2020\_44 du Comité syndical du Parc du Queyras relative à l'élection du Bureau.

#### Considérant:

- L'élection du nouvel exécutif du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du 15 septembre 2020;
- La possibilité au Président de déléguer à chacun des Vice-Présidents une partie de ses fonctions ;

## Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par:

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre de suffrages : 29
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 00
Nombre de membres représentés : 06

Décide de se prononcer sur les délégations suivantes :

## Première Vice-Présidente - Chantal EYMÉOUD

- Relations du Parc avec l'Union européenne, l'État et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Orientations stratégiques

#### Deuxième Vice-Président - Nicolas CRUNCHANT

- Biodiversité
- Écologie
- Patrimoines
- Éducation et culture
- Urbanisme et paysages
- Communication

### Troisième Vice-Présidente - Valérie GARCIN-EYMÉOUD

- Relations avec le Département et les communes
- Coopération franco-italienne

## Quatrième Vice-Président - Sylvain DAO-LENA

- Transitions
- Économie
- Agriculture
- Tourisme
- Artisanat
- Eau et risques naturels

### Cinquième Vice-Président - Dominique MOULIN

- Administration générale
- Finances

# **DELIBERATION**

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

iffiché le

ID: 005-250500600-20201006-2020\_47-DE

	DELIDE
Département des Hautes-Alpes	
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 06 octobre 2020	
Délibération n° : 2020_47	
Date de convocation : 30 septembre 2020	

Objet : Délégations aux Vice-Présidents

- Ressources humaines
- Patrimoine bâti du Parc

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme

Le Président Christian BLANC